Hotellerie économique : Revpar par pays fin septembre 2005 (cumul) (en monnaie locale)	Nombre de chambres	Taux d'occupation (publié)		Prix moyen (publié)		RevPAR			
		(En %)	(Variation en pts)		(Variation en %)	Filiales publié	Filiales variation en % publié	Filiales variation en % PCC (1)	Filiales et managés variation en % publié
France	44 536	75,1	– 0,7	42	4,4	32	3,4	3,5	3,4
Allemagne	15 054	71,5	+ 0,6	51	0,8	36	1,7	1,7	2,1
Pays-Bas	2 215	74,4	– 1,0	69	1,9	52	0,5	3,5	0,5
Belgique	2 474	75,4	+ 1,3	60	0,1	45	1,9	1,9	1,9
Espagne	3 315	74,1	– 2,3	49	6,7	36	3,5	8,8	3,5
Italie	1 189	58,8	+ 5,6	72	– 11,1	42	– 1,8	1,6	– 1,8
Royaume-Uni (en £)	6 103	75,0	– 0,8	48	5,2	36	4,1	5,0	3,6
USA (en $)	109 252	67,0	+ 1,0	44	3,9	30	5,5	5,3	5,5

(1) A périmètre et change constants.

99566

AIGLE S.A.

Société anonyme au capital de 6 144 452 €.
Siège social : 17/23, rue Saint Denis, 92100 Boulogne.
384 144 007 R.C.S. Nanterre.

Comptes semestriels consolidés.

I. — Comptes consolidés au 30 juin 2005.

A. — Bilan consolidés en normes IFRS.

(En milliers d'euros.)

	Au 30/06/05	Au 30/06/04	Au 31/12/04
Ecarts d'acquisition	9 067	4 124	4 124
Autres immobilisations incorporelles nettes	19 767	17 606	18 104
Immobilisations corporelles nettes	23 448	23 418	24 388
Autres actifs immobilisés	1 873	1 261	1 433
Impôts différés actif			
Actifs non courants	54 154	46 409	48 049
Stocks	28 415	26 039	22 333
Créances commerciales	17 281	17 068	23 802
Autres actifs à court terme	4 057	4 442	2 367
Trésorerie	4 391	1 545	2 849
Actifs courants	54 144	49 094	51 351
Total de l'actif	108 298	95 503	99 400
Capital	6 144	6 144	6 144
Réserves consolidées	58 885	51 181	57 138
Capitaux propres, part du groupe	65 029	57 325	63 282
Total intérêts minoritaires	889		
Total capitaux propres	65 918	57 325	63 282
Provisions pour retraites	835	905	572
Autres provisions pour risques et charges	1 115	816	1 149
Emprunts et dettes financières	8 907	13 699	10 786
Impôts différés passif	1 651	1 294	1 582
Passifs non courants	12 508	16 714	14 089
Dettes fournisseurs	11 966	10 782	13 183
Autres passifs à court terme	11 481	9 921	8 567
Dettes financières court terme	6 425	761	279
Passifs courants	29 872	21 464	22 029
Total du passif	108 298	95 503	99 400

B. — Compte de résultat en normes IFRS.

(En milliers d'euros.)

	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004	Exercice 2004
Chiffre d'affaires net	54 954	49 011	118 558
Production stockée	2 517	2 947	– 247
Autres produits	312	149	177
Achats consommés	– 23 252	– 22 715	– 49 864
Charges de personnel	– 15 711	– 13 980	– 26 254
Charges externes	– 13 433	– 10 460	– 24 140
Impôts et taxes	– 967	– 895	– 2 006
Autres produits et charges d'exploitation	– 114	213	– 96
Dotations aux amortissements	– 2 530	– 2 272	– 4 344
Dotations aux provisions nettes de reprises	171	343	– 92
Résultat opérationnel	1 947	2 341	11 692
Produits financiers	174	94	122
Charges financières	– 162	– 387	– 762
Résultat courant	1 959	2 048	11 052
Charge d'impôt	– 598	– 985	– 4 129
Résultat net	1 361	1 063	6 923
Part du groupe	829	1 063	6 923
Intérêts minoritaires	532		
Nombre d'actions	1 536 113	1 536 113	1 536 113
Résultat net par action (en euros)	0,54	0,69	4,51

C. — Tableau de flux de trésorerie consolidé.

(En milliers d'euros.)

Capacité d'autofinancement :

	30/06/05	31/12/04	30/06/04
Résultat des sociétés intégrées	829	6 923	1 063
Amortissements	2 530	4 344	2 146
Provisions (variation nette)	– 57	111	369
Plus-value de cessions d'actifs	– 4	– 102	– 246
Subventions virées au résultat	– 23	– 16	– 3
Impact impôts différés	70	519	
Capacité d'autofinancement	3 345	11 779	3 329

Tableau de financement :

	30/06/05	31/12/04	30/06/04
Disponibilités	2 849	1 188	1 188
Comptes courants bancaires créditeurs et intérêts courus	– 2 815	– 4 634	– 4 634
Trésorerie à l'ouverture	34	– 3 446	– 3 446
Capacité d'autofinancement	3 345	11 779	3 329
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	– 454	1 200	953
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	2 891	12 979	4 282
Opérations de désinvestissements	569	3 574	1 066
Acquisitions d'immobilisations	– 3 476	– 9 913	– 3 664

	30/06/05	31/12/04	30/06/04
Variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation	1 302	– 508	– 428
Acquisition de la société Aigle Hong-Kong nette de la trésorerie	– 4 011		
Acquisition de la société Mahou nette de la trésorerie		– 122	
Flux de trésorerie nécessités par les investissements	– 5 616	– 6 969	– 3 026
Augmentation / remboursement des dettes financières	– 1 580	– 2 530	– 1 476
Flux de trésorerie nécessités par les opérations de financement	– 1 580	– 2 530	– 1 476
Variation de trésorerie	– 4 305	3 481	220
Valeurs mobilières de placement			405
Disponibilités	4 391	2 849	1 140
Comptes courants bancaires créditeurs et intérêts courus	– 8 662	– 2 815	– 5 211
Trésorerie à la clôture	– 4 271	34	– 3 666

II. — Données relatives à la société-mère.

Aigle S.A.	En milliers d'euros		
	Au 30/06/05	Au 30/06/04	Au 31/12/04
Chiffre d'affaires	861	888	2 145
Résultat courant	308	398	1 550

III. — Rapport d'activité.

Chiffre d'affaires global. — Le chiffre d'affaires du groupe Aigle établi suivant les normes IFRS s'élève à 54,95 M€ sur le premier semestre 2005, en progression de 12 % par rapport au premier semestre de l'exercice précédent.

En normes françaises, le chiffre d'affaires s'élève à 55,7 M€.

Activité en France. — Le chiffre d'affaires réalisé en France est en baisse de 1,8 % sur cette même période. Le recul de l'activité est général à tous nos réseaux multimarques et particulièrement notable sur les « Grands comptes », en baisse de 16 % sur le semestre.

Les ventes des succursales françaises à l'enseigne Aigle progressent de 25 % et de 11 % à surface comparable.

Activité à l'international. — A l'international, le chiffre d'affaires réalisé progresse de 54,5 % sur le semestre, à 19,1 M€.

Cette forte croissance est due à l'acquisition de 70 % du capital du licencié de Hong Kong, Green Square, au 1er janvier 2005.

Hors Hong-Kong, le chiffre d'affaires « International » est équivalent à celui du premier semestre 2004.

Parmi nos filiales étrangères, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne ont une activité en progression tandis que la filiale anglaise connaît une baisse de ses ventes. A l'exception de la Suisse, nos ventes « Export » réalisées dans l'ensemble des autres pays sont en croissance. Notre magasin succursale de Düsseldorf progresse de 5 % sur le semestre et nous avons ouvert un magasin succursale à Barcelone en avril 2005.

Enfin nous avons signé le 30 juin 2005 un accord avec la société chinoise Li-Ning pour la création d'une société en joint venture à 50/50 à laquelle sera concédée la licence exclusive de fabrication et de distribution des produits Aigle sur le marché chinois.

Dans le domaine des licences concédées, les redevances progressent de 2 %.

Les achats et charges externes, qui incorporent la structure Hong Kong sur toute la période, augmentent sur le semestre de 29 % alors que les charges de personnel sont en augmentation de 12,4 %.

Résultat. — Les résultats établis suivant les normes IFRS sont les suivants :

Malgré une progression de 15 % de la marge sur le prix de revient, le résultat d'exploitation, s'établit à 1,95 M€, enregistre une baisse de 17 %.

Le résultat courant s'élève à 1,96 M€ en baisse de 4,5 % et le résultat net, à 1,36 M€, progresse de 28 %.

Le résultat net part du groupe tenant compte de la part des minoritaires baisse de 22 % à 0,83 M€.

La capacité d'autofinancement du premier semestre s'élève à 3,67 M€ pour 3,18 M€ sur le premier semestre 2004.

Les investissements réalisés sur le premier semestre s'élèvent à 7,5 M€ dont 4 M€ pour la prise de participation majoritaire du licencié de Hong Kong.

Perspectives. — Les perspectives de légère progression de l'activité à structure comparable données lors de la publication des comptes de l'exercice 2004 semblent difficilement réalisables, comptes tenu des résultats du premier semestre et de l'activité à fin août 2005.

IV. — Principes et méthodes d'évaluation en IFRS.

A. — Description des normes appliquées.

En application du règlement européen no 1606/2002 du 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des états membres de l'Union européenne doivent présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel comptable IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standard Board).

Le Groupe Aigle a présenté jusqu'au 31 décembre 2004 ses comptes consolidés en appliquant les principes de consolidation français décrits dans le règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable.

Conformément aux recommandations du CESR et de l'AMF, la présente note a pour but de fournir l'information nécessaire à la compréhension de la transition aux IFRS. Un chapitre ultérieur détaillera l'impact du passage des principes comptables français aux IFRS.

Les états financiers ont été préparés selon les principes du coût historique en dehors des points décrits plus avant, notamment en ce qui concerne l'application de la juste valeur aux instruments financiers dérivés.

B. — Descriptions des options comptables liées à la première adoptions des IFRS.

Suivant les dispositions prévues par la norme IFRS 1, le Groupe Aigle a retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS pour l'établissement des comptes en bilan d'ouverture au 1er janvier 2005.

1. Regroupements d'entreprises. — Le groupe Aigle a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition.

2. Ecarts de conversion. — Le groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1er janvier 2004 après prise en compte des retraitements IFRS sur la situation d'ouverture pour un montant total de 2 K€.

3. Evaluation des actifs corporels et incorporels. — Le groupe Aigle n'a pas choisi d'utiliser l'option offerte par IFRS 1 consistant à évaluer à la date de transition certaines immobilisations corporelles et incorporelles à la juste valeur.

4. Paiements sur la base d'actions. — Pour les plans dénoués en actions, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour ceux octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005. La charge est étalée sur 5 ans par cinquième à compter de 2004.

5. Instruments financiers. — Par ailleurs, le groupe Aigle a décidé de ne pas appliquer par anticipation au 1er janvier 2004 les normes IAS 32/39 relatives aux instruments financiers.

C. — Descriptions des méthodes comptables.

1. Ecarts d'acquisition. — Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition à leur juste valeur des actifs diminuée des passifs des sociétés acquises. Ils ne sont pas amortis et subissent chaque année un test de dépréciation. Les pertes de valeur résultantes sont comptabilisées en charges opérationnelles et ne peuvent être reprises.

2. Immobilisations incorporelles :

a) Logiciels : Les logiciels achetés ou produits sont immobilisés et valorisés à leur coût d'origine. Ils sont amortis suivant le mode linéaire sur 3 ans et font l'objet d'un test annuel de dépréciation. Les pertes de valeur constatée sont comptabilisées en charges opérationnelles. Elles peuvent être reprises.

b) Droits au bail et marques :

L'ensemble de ces éléments sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Ils sont soumis annuellement à un test de dépréciation. Les pertes éventuelles sont immédiatement comptabilisées au compte de résultat en autres charges opérationnelles et peuvent être reprises.

3. Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les subventions d'investissement sont classées en diminution des immobilisations corporelles concernées.

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une expertise réalisée par un cabinet spécialisé et donné lieu à une modification des durées d'utilité des matériels et agencements de fabrication.

A l'exception des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire et selon la durée d'utilité prévue des actifs correspondants :

Constructions et installations générales des terrains et constructions	10 à 30 ans
Equipements industriels et commerciaux	4 à 30 ans
Matériels de transport	10 ans
Equipements informatiques	5 à 20 ans
Autres immobilisations corporelles	5 à 20 ans

Lors de la cession d'un actif, l'écart entre le produit net dégagé et sa valeur nette comptable est enregistré dans les autres produits ou charges opérationnelles.

Toutes les opérations de location-financement qui présentent un caractère significatif font l'objet d'un retraitement.

Les dépenses de recherche et de développement sont intégralement passées en charges d'exploitation car elles ne remplissent pas les critères d'activation de la norme IAS 38.

4. Stocks. — Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de sa valeur nette de réalisation.

Les matières premières, fournitures et emballages commerciaux sont appréciés au coût d'achat moyen pondéré déterminé à l'aide de la comptabilité analytique.

Les produits semi-ouvrés et en-cours d'ateliers sont évalués en prix payé en tenant compte du stade d'avancement des produits.

Les produits finis de fabrication sont valorisés en coût de revient moyen pondéré, c'est-à-dire en coût direct standard corrigé des écarts sur ces coûts directs, majoré des frais de fabrication, d'entreposage et des amortissements.

La valorisation des marchandises est effectuée suivant le même principe. S'y rajoutent, dans la détermination du coût, les frais de conception des modèles sous-traités.

Des provisions sont constituées sur les articles sortis de collection. Après analyse des valeurs nettes de réalisation, les taux de dépréciation appliqués sont de 34 % pour les articles retirés de la collection de l'année N-1 et de 66 % pour ceux des collections des années antérieures.

5. Créances commerciales. — Les créances commerciales sont comptabilisées à leur juste valeur et réduit à un coût amorti compte tenu des pertes de valeur liées aux impossibilités de leur recouvrement.

L'ensemble des opérations commerciales du groupe sont couvertes par des contrats passés avec des organismes spécialisés de recouvrement et donnent lieu à des dotations en clients douteux dès la transmission des dossiers à ces organismes. Une dépréciation est comptabilisée à hauteur des pertes supputées.

6. Avantages au personnel. — Les avantages à long terme tels que les retraites et les autres avantages postérieurs à l'emploi donnent lieu à la comptabilisation d'un passif :

a) indemnités de retraite : Les indemnités de départ en retraite sont estimées selon un calcul actuariel basé sur les départs des salariés à 65 ans. Ce calcul est remis à jour à la clôture de chaque exercice pour tenir compte de l'évolution des données démographiques et salariales. Les bases retenues tiennent compte de taux d'actualisation, de tables de mortalité et de turnover et d'augmentation de salaires.

b) autres avantages du personnel : L'obtention des médailles d'honneur du travail fait aussi l'objet d'une provision calculée sur les mêmes hypothèses que la provision pour indemnités de retraite.

Le groupe provisionne les obligations nées des engagements pris vis-à-vis des salariés partant en pré-retraite progressive.

c) stock-options : Leur juste valeur est comptabilisée en charges de façon régulière sur la durée du plan, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

7. Instruments financiers. — La politique du groupe consiste à assurer la couverture des risques de change liés à l'activité commerciale et, à cet effet, il utilise divers instruments disponibles sur le marché, notamment des contrats de change à terme ou optionnels.

L'objectif de la gestion de changes est de préserver le résultat d'exploitation budgété des variations monétaires affectant les achats et les ventes. Cette gestion doit permettre de garantir au pire les taux de change retenus dans le budget, tout en profitant au moins en partie des évolutions favorables des monnaies.

Toutes les opérations effectuées dans ce cadre sont éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où elles représentent une protection contre une évolution défavorable des parités et sont adossées dès l'origine à un risque clairement identifié.

Chaque opération est enregistrée individuellement. Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Cette valorisation génère des écarts par rapport à la valeur inscrite au bilan. Ceux-ci sont affectés en fonds propres ou en résultats financiers suivant le niveau d'efficacité de l'instrument dérivé.

8. Compte de résultat. — Le groupe continue de présenter les charges et produits par nature.

Le chiffre d'affaires fait l'objet d'un retraitement. Les escomptes de règlement, précédemment enregistrées en charges financières, sont présentés en diminution des ventes. Les ristournes calculées en pourcentage du chiffre d'affaires, antérieurement comptabilisées en charges d'exploitation, sont reclassées en déduction des ventes. Les provisions pour retours de marchandises sont également diminuées du chiffre d'affaires.

Les charges et produits exceptionnels sont reclassés par nature et entraînent de ce fait une dégradation du résultat d'exploitation.

V. — Impacts du passage aux normes IFRS.

Le groupe Aigle, conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, établira des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 selon les normes comptables internationales IAS/IFRS adoptées par l'Union européenne.

En vue de cette publication comparative avec les comptes 2004, le groupe présente ci-dessous les impacts chiffrés du passage aux IFRS.

La première application des normes a été opérée sur les comptes au 1er janvier 2004, à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 dont la mise en œuvre a débuté à partir du 1er janvier 2005.

Présentation des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des premiers comptes au 1er janvier 2004.

A. — Bilan au 1er janvier 2004 et description des ajustements IAS/IFRS.

Description des ajustements IAS/IFRS sur le bilan consolidé au 1er janvier 2004 :

(En milliers d'euros)	Normes françaises	Effet du passage aux IFRS	IFRS
Ecarts d'acquisition	1 004	3 120	4 124
Autres immobilisations incorporelles nettes	20 386	– 3 045	17 341
Immobilisations corporelles nettes	19 417	3 684	23 101
Autres actifs immobilisés	1 243		1 243
Impôts différés actif	1 119	– 930	189
Actifs non courants	43 169	2 829	45 998
Stocks	18 122		18 122
Créances commerciales	27 731		27 731
Autres actifs à court terme	3 902	– 1 520	2 382
Trésorerie	1 349	– 161	1 188
Actifs courants	51 104	– 1 681	49 423
Total de l'actif	94 273	1 148	95 421
Capital	6 144		6 144
Réserves consolidées	48 917	1 187	50 104
Capitaux propres, part du groupe	55 061	1 187	56 248
Total intérêts minoritaires			
Total capitaux propres	55 061	1 187	56 248
Provisions pour retraites	905		905
Autres provisions pour risques et charges	816	117	933
Emprunts et dettes financières	15 278		15 278
Impôts différés passif	1 401	– 150	1 251
Passifs non courants	18 400	– 33	18 367
Dettes fournisseurs	12 117		12 117
Autres passifs à court terme	8 558	– 6	8 552
Dettes financières court terme	137		137
Total du passif courant	20 812	– 6	20 806
Total du passif	94 273	1 148	95 421

Ecarts d'acquisition. — Comme cela a été rappelé précédemment, les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs des sociétés acquises à leur date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'un amortissement (IFRS 3). Selon les modalités décrites dans la norme IAS 36, ils sont soumis à des tests de dépréciation dès lors que des événements ou des circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés.

La valeur nette du goodwill Aigle au 31 décembre 2003 a été reprise en valeur brute pour 1 004 K€.

Le fonds de commerce Line 7, acquis en 1999 et inscrit à l'actif pour 3 120 K€, correspond à un transfert de know-how utilisé dans les fabrications des chaussures de randonnée sous la dénomination Aigle. Il est ainsi considéré comme un goodwill Line 7 et a été de ce fait reclassé en écart d'acquisition.

Immobilisation incorporelles. — Tous les droits au bail ont fait l'objet d'une évaluation sur des bases comparatives au marché actuel des transactions sur les locaux commerciaux.

Les marques, brevets et modèles comme les logiciels ont été analysés et n'ont pas donné lieu à dépréciation.

Suivant les préconisations de la norme IAS 38, toutes les immobilisations incorporelles feront l'objet d'un test annuel de perte de valeur. Un amortissement exceptionnel sera comptabilisé lorsque leur valeur recouvrable deviendra durablement inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations corporelles (IAS 16). — Un cabinet spécialisé dans l'expertise des actifs industriels a eu pour mission d'inventorier l'ensemble des immobilisations corporelles d'Aigle International et d'en apprécier les durées d'utilité. Il en a découlé, principalement, une revalorisation des actifs de fabrication, dont la contrepartie est passée par les capitaux propres à hauteur de 3 684 K€.

Impôts différés. — Les impôts différés constatés correspondent aux effets des ajustements IFRS comptabilisés.

Charges à répartir. — Conformément aux recommandations des normes IFRS, les charges à répartir d'une valeur de 1 370 K€ sont annulées avec contrepartie capitaux propres car elles ne remplissent pas les critères d'activation des normes IFRS.

Actions propres. — Selon la norme IAS 32, les actions auto-détenues doivent être inscrites en diminution des capitaux propres, à hauteur de 161 K€.

Le produit de la cession de ces actions est imputé directement aux capitaux propres. Les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat de l'exercice.

Capitaux propres. — Le passage des capitaux propres en normes françaises à la date de première application des IFRS aux capitaux propres dans les nouvelles normes donne le détail ci-après :

(En milliers d'euros)	Au 01/01/04	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Changement de méthode	Autres	Au 31/12/04
Capitaux propres en normes françaises	55 061	6 992			– 266	61 787
Immobilisations	3 633	464				4 097
Charges à répartir	– 1 370	– 402				– 1 772
Actions propres	– 161					– 161
Impôts différés	– 780	– 120				– 900
Stock-options		– 110			110	
Préretraite progressive	– 266				266	
Crédit-bail	126					126
Autres	6	100				106
Capitaux propres part du groupe IFRS	56 248	6 924			110	63 282

Ecarts de conversion. — Ces écarts, liés à la conversion des créances et des dettes ainsi qu'à la conversion des comptes des filiales en monnaie étrangère, sont reclassés en réserves consolidées dans le bilan d'ouverture.

Subventions d'investissement. — Les subventions d'investissement ont été reclassées en diminution des immobilisations concernées pour un montant net de 54 K€.

Avantages au personnel. — Les prescriptions de la norme IAS 19 sont en phase avec le principe de comptabilisation appliqué en normes françaises, à l'exception de la provision pour préretraites progressives (263 K€) au 1er janvier 2004 pour laquelle un retraitement a été opéré.

B. — Compte de résultat au 31 décembre 2004 et description des ajustements.

Description des ajustements IAS/IFRS sur le compte de résultat consolidé année 2004 :

(En milliers d'euros)	Normes françaises	Effets du passage aux IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires net	119 875	– 1 317	118 558
Production stockée	– 247		– 247
Autres produits	177		177
Achats consommés	– 49 864		– 49 864
Charges de personnel	– 26 143	– 111	– 26 254
Charges externes	– 24 720	580	– 24 140
Impôts et taxes	– 2 006		– 2 006
Autres produits et charges d'exploitation	– 96		– 96
Dotations aux amortissements	– 6 203	1 859	– 4 344
Dotations aux provisions nettes de reprises	1 191	– 1 283	– 92
Résultat opérationnel	11 964	– 272	11 692
Frais financiers nets	– 963	323	– 640
Résultat courant	11 001	51	11 052
Charge d'impôt	– 4 009	– 120	– 4 129
Résultat net	6 992	– 69	6 923
Part du groupe	6 992	– 69	6 923
Intérêts minoritaires			

Chiffre d'affaires net. — Le chiffre d'affaires a été retraité. L'ajustement résultant est imputable au reclassement en moins du chiffre d'affaires :
— des charges sur escomptes de règlement, précédemment enregistrées en charges financières ;
— des ristournes liées proportionnellement au chiffre d'affaires antérieurement en charges externes ;
— des provisions sur retours de marchandises.

Charges de personnel. — L'application de la norme IFRS 2 modifie le mode de comptabilisation des plans d'options d'achat d'actions attribués par le groupe à ses salariés. La juste valeur de ces plans, considérés comme un complément de rémunération, est désormais comptabilisée comme une charge de personnel.

Dotation aux amortissements. — La modification des durées d'utilité des actifs corporels immobilisés a fait baisser le niveau de la dotation annuelle.
La dotation aux amortissements des charges à répartir n'existe plus compte tenu de l'annulation de celles-ci.
La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition est par ailleurs supprimée.

Dotation aux provisions. — L'écart est constitué de la reprise de provision des charges à répartir.

VI. — Compléments d'informations sur les comptes au 30 juin 2005 en normes IFRS.

Les comptes consolidés semestriels du groupe ont été préparés pour la première fois en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2005 et décrits ci-après. Ces comptes semestriels ont été présentés en conformité avec les dispositions de l'article 221-5 du règlement AMF qui prévoit leur établissement soit en application de la norme IAS 34, soit sous forme de comptes intermédiaires intégrant un bilan, un compte de résultat, un tableau de variation des capitaux propres, un tableau de flux de trésorerie et une annexe. Cette dernière option ayant été retenue par le groupe, les comptes semestriels n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.
Par ailleurs, dans la mesure où les comptes consolidés annuels 2005 et semestriels 2006, ainsi que l'information comparative 2004 et semestrielle 2005 qui leur sera jointe, devront être arrêtés sur la base des principes applicables, respectivement au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006, les informations du présent document relatives au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2005 sont susceptibles de devoir être modifiées pour tenir compte des évolutions éventuelles des normes et interprétations IFRS, telles qu'adoptées par la Commission européenne.
Le bilan est établi sur la base des taux de change au 30 juin 2005. L'évolution des postes du bilan est fortement marquée par l'acquisition en janvier 2005 de 70 % des actions de la société Aigle Hong-Kong Ltd.

A. — Périmètre de consolidation.

Aigle a fait l'acquisition auprès de son licencié de Hong-Kong, à effet du 1er janvier 2005, de 70 % des actions de la holding Aigle Hong-Kong Ltd, qui détient elle-même 100 % de deux société d'exploitation, GSO et GSM spécialisées dans le sourcing et la distribution pour la première, dans la distribution retail pour la deuxième.
Les sociétés du groupe clôturent leur exercice social au 31 décembre, à l'exception des trois sociétés de Hong-Kong qui clôturent au 31 mars.
Au 30 juin 2005, le groupe se trouve donc constitué comme suit :

Nom	Siège	% d'intérêt
Aigle S.A.	17, rue Saint-Denis, 92100 Boulogne-Billancourt	Société mère
Aigle Deutschland GmbH	Münsterstrasse, 330, 40470 Düsseldorf	100
Aigle International S.A.	17, rue Saint-Denis, 92100 Boulogne-Billancourt	100
Aigle International U.K. Ltd	81 Aldwych house London WC2B 4HN	100
Aigle Espana Outdoor S.L.	C/Panama 2, local 1 50012 Zaragoza	100
Aigle Italia Srl	Via Dci Da Prata, 14 31100 Treviso (TV)	100
Aigle Hong-Kong Ltd	Room 5001, 50/F Central Plaza 18 Harbour Road Wanchai Hong-Kong	70
Green Square Outdoor Ltd	Room 5001, 50/F Central Plaza 18, Hambour Road Wanchai Hong-Kong	70
Green Square Marketing Ltd	Room 5001, 50/F Central Plaza, 18, Harbourg Road Wanchai Hong-Kong	70

B. — Bilan au 30 juin 2005.

1. Ecarts d'acquisition :

(En milliers d'euros)	30/06/05	30/06/04	Variation	31/12/04
Aigle S.A.	1 004	1 004		1 004
Line 7	3 119	3 119		3 119
Aigle Hong-Kong Ltd	4 944		4 944	
Total valeur nette	9 067	4 123	4 944	4 123

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs, diminuée des passifs des sociétés acquises à la date de prise d'effet de l'engagement d'achat. Au cours du mois de janvier 2005, le groupe a conclu un accord avec son Licencié de Hong-Kong qui s'est traduit par la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 4 944 K€.

Lors de l'entrée de la société Aigle Hong Kong dans le périmètre de consolidation d'Aigle S.A., l'écart d'acquisition a été calculé de la manière suivante (en milliers d'euros) :

Prix d'acquisition	5 726 K€
« Juste valeur » des actifs et passifs (quote-part détenue par Aigle : 70 %)	782 K€
Ecart d'acquisition	4 944 K€

La juste valeur des actifs et passifs d'Aigle Hong Kong a été déterminée sur la base des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2004, soit à une date très proche de la prise de contrôle juridique.

2. Immobilisations incorporelles :

(En milliers d'euros)	30/06/05	30/06/04	Variation	31/12/04
Droits au bail	12 967	10 214	2 753	10 666
Autres immobilisations incorporelles	6 800	7 392	– 592	7 438
Total en valeur nette	19 767	17 606	2 161	18 104

Durant l'année écoulée, quatre nouvelles succursales ont été ouvertes à Paris rue des Capucines, Coquelles, Angers et Barcelone ainsi qu'un magasin d'usine à Roubaix.

Au cours du premier semestre 2005, le groupe a finalisé, à sa valeur comptable, la cession de sa marque Moby Dick.

Une perte de valeur a été constituée sur la succursale de Pau, à hauteur de 32 K€.

3. Immobilisations corporelles :

(En milliers d'euros)	30/06/05	30/06/04	Variation	31/12/04
Terrains et constructions	9 534	10 096	– 562	10 279
Installations techniques, matériels et outillage	4 998	5 161	– 163	5 334
Autres immobilisations corporelles	8 916	8 161	755	8 775
Total valeur nette	23 448	23 418	30	24 388

L'accroissement des autres immobilisations corporelles correspond aux travaux d'aménagement des nouveaux magasins. Les investissements faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail sont immobilisés et amortis selon les durées indiquées plus haut (B.III.3). Ils concernent l'ensemble des terrains et constructions du site industriel d'Ingrandes-sur-Vienne (de valeur brute 12 642 K€) ainsi que des matériels informatiques (de valeur brute 1 378 K€), l'ensemble ressortant en valeur nette au 30 juin 2005 pour 5 966 K€.

4. Immobilisations financières :

(En milliers d'euros)	30/06/05	30/06/04	Variation	31/12/04
Prêt locataire lié à l'opération de crédit-bail	242	342	– 100	292
Prêts	196	140	56	286
Autres immobilisations financières	1 435	779	656	855
Total valeur nette	1 873	1 261	612	1 433

L'augmentation du poste correspond principalement aux placements moyen terme effectués par Aigle Hong Kong auprès des banques.

5. Besoin en fonds de roulement. — Le besoin en fonds de roulement a diminué de 2 % par rapport au 30 juin 2004 :

(En milliers d'euros)	30/06/05	30/06/04	Variation	31/12/04
Stocks et encours	28 415	26 039	2 376	22 333
Créances commerciales et comptes rattachés	17 281	17 068	213	23 802
Autres actifs à court terme	4 057	4 442	– 385	2 367
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	– 11 966	– 10 782	– 1 184	– 13 183
Autres passifs à court terme	– 11 481	– 9 921	– 1 560	– 8 567
Total valeur nette	26 306	26 846	– 540	26 752

Trois raisons principales l'expliquent :

— l'ouverture de nouvelles succursales et la baisse du wholesale sur la France ;

— le niveau des dettes fournisseurs lié à l'arrivée sur juin 2005 de marchandises de la collection (mais avec une augmentation des stocks en corollaire) ;

— des facturations non réglées de travaux pour l'aménagement des succursales.

6. Stocks :

(En milliers d'euros)	30/06/05	30/06/04	Variation	31/12/04
Matières premières	938	1 225	– 287	1 000
Encours de fabrication	787	1 501	– 714	317
Produits finis	5 940	6 039	– 99	3 930
Marchandises	20 750	17 274	3 476	17 086
Total en valeur nette	28 415	26 039	2 376	22 333

Les premières réceptions de la nouvelles Collection Hiver ont été reçues en 2005 dès le mois de juin.

Les marchandises et produits finis sont dépréciés dès leur sortie de collection sur les bases définies au point B.III.4. Au 30 juin 2005, la dépréciation s'élève à 1 856 K€.

7. Créances commerciales et autres actifs à court terme :

(En milliers d'euros)	30/06/05	30/06/04	Variation	31/12/04
Créances clients et comptes rattachés	17 281	17 068	213	23 802
Autres actifs à court terme	4 057	4 442	– 385	2 367
Total en valeur nette	21 338	21 510	– 172	26 169

Les créances clients ont évolué favorablement compte tenu du changement dans la distribution intérieure française. Au 30 juin 2005, les créances en devises sont converties au taux de change de clôture. La dotation à cette date s'élève à 403 K€. Les effets et chèques à l'encaissement sont incorporés dans les créances clients pour un montant de 1 152 K€ au 30 juin 2005 contre 346 K€ à même date en 2004.

8. Capitaux propres. — Les capitaux propres sont en hausse de + 2,8 % par rapport au 31 décembre 2004. L'activité commerciale du semestre représente aux alentours de 41 % de l'estimé 2005 :

(En milliers d'euros)	Au 31/12/04	Résultat de l'exercice	Ecarts de conversion	Changement de méthode	Autres	Au 30/06/05
Capitaux propres en normes françaises	61 787	348	– 37	1 011	69	63 178
Immobilisations (dont crédit-bail)	4 223			– 4 313		– 90
Charges à répartir	– 1 773			1 773		
Actions propres	– 161					– 161
Impôts différés	– 900	74			1 460	634
Instruments de trésorerie IAS 39		346		829		1 175
Stocks-options		– 55			55	
Autres	107	119	126		– 58	297
Capitaux propres part du groupe IFRS	63 283	832	89	– 700	1 526	65 030

Aigle utilise des instruments de couvertures afin d'assurer les risques de change sur ses achats en Dollars, sur des royalties en Yens en provenance du Japon et sur la vente des produits de sa filiale effectuée en Livres Sterling.

Les opérations de couverture de change sont éligibles à la comptabilité de couverture comme définie dans la norme IAS 39, chaque opération de couverture étant adossée, dès l'origine, à un risque de change clairement identifié.

Au 30 juin 2005, l'application de l'IAS 39 se traduit par :

— un impact capitaux propres de 829 K€ qui correspond à la juste valeur des opérations de couverture réputées efficaces et adossées à des éléments à couvrir non matérialisés mais hautement probables.

— un impact résultat de 346 K€ qui représente la valeur de marché des opérations de couvertures non adossées à des éléments à couvrir ainsi que la partie inefficace des instruments dérivés.

Le changement de méthode relatif aux charges à répartir, pris en compte en normes françaises depuis le 1er janvier 2005, est déjà retraité dans le bilan d'ouverture en IFRS.

9. Provisions pour risques et charges :

(En milliers d'euros)	30/06/05	30/06/04	Variation	31/12/04
Retraites	835	905	– 70	572
Autres avantages à long terme : médailles du travail	401	230	171	401
Autres risques et charges	714	586	128	748
Total	1 950	1 721	229	1 721

L'engagement actuariel, pour ce qui concerne les retraites, est à fin juin 2005 de 3 023 K€. Cet engagement est couvert partiellement par un fonds ouvert auprès d'un établissement financier, dont le montant s'élève à 2 188 K€ ; la différence de 835 K€ constituant la provision.

Les provisions constituées pour les chèques fidélité et les préretraites progressives expliquent la progression des autres risques et charges.

10. Dettes financières nettes :

(En milliers d'euros)	30/06/05	30/06/04	Variation	31/12/04
Emprunts et dettes moyen terme	1 399	4 712	– 3 313	2 404
Participation des salariés	1 225	1 634	– 409	1 225
Dettes nette sur biens loués capitalisés	4 033	2 903	1 130	4 607
Encours Dailly	2 250	4 450	– 2 200	2 550
Comptes courants bancaires créditeurs et intérêts courus	6 425	761	5 664	279
Disponibilités	– 4 391	– 1 545	2 846	– 2 849
Total	10 941	12 915	– 1 974	8 216

Aigle dispose depuis février 2005, de la part de sa société-mère, SIPDT, d'une avance de 5 millions d'euros qui est destinée au financement de l'acquisition de Aigle Hong Kong et des mises en place des nouvelles succursales.

11. Dettes fournisseurs et autres passifs à court terme :

(En milliers d'euros)	30/06/05	30/06/04	Variation	31/12/04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 966	10 782	1 184	13 183
Autres passifs à court terme	11 481	9 921	1 560	8 567
Total	23 447	20 703	2 744	21 750

Des réceptions de marchandises de la Collection hiver parvenues plus tôt que l'an passé et des factures de fournisseurs d'immobilisations expliquent l'évolution du poste.

C. — Compte de résultat au 30 juin 2005.

1. Chiffre d'affaires net. — Il tient compte des trois principaux reclassements précédemment rappelés.

Le coût des chèques fidélité, antérieurement considéré en charges publicitaires, passe en diminution du chiffre d'affaires, à hauteur de 82 K€ sur la période.

2. Autres charges d'exploitation. — Ce poste enregistre dorénavant les charges exceptionnelles et notamment les résultats sur cessions d'actifs. Le premier semestre de 2004 comprenait la cession du magasin de Rennes pour 412 K€.

3. Résultat financier. — Il fait apparaître les charges et produits relatifs aux opérations sur instruments dérivés.

4. Charge d'impôt. — La charge d'impôt est calculée sur la base des résultats avant impôts auxquels sont appliqués les taux d'imposition estimés pour l'exercice complet.

L'impôt comptabilisé en charge se compose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	Premier semestre 2005	Premier semestre 2004	Exercice 2004
Impôt exigible	528	782	3 610
Résultat des impositions différées	70	203	519
Total	598	985	4 129

D. — Eléments complémentaires.

1. Informations par secteurs d'activité. — Conformément à la norme IAS 14, le groupe présente la rentabilité de ses activités sur ses trois segments principaux : bottes, chaussures et vêtements.

(En milliers d'euros)	Bottes	Chaussures	Vêtements	Total
Ventes nettes	10 884	13 233	23 569	47 686
Résultat opérationnel	– 32	41	116	125
Pourcentage	– 0,3 %	0,3 %	0,5 %	0,3 %

Les ventes nettes ne concernent que les seuls produits vendus. Ils n'incorporent donc pas les facturations diverses. Les ventes faites par Aigle Hong-Kong ne sont pas intégrées. Il en est de même des royalties qui sont considérées comme des produits annexes non affectables à une ligne de produits.

L'information par zone géographique n'a pas été retenue, car elle manquait de pertinence.

2. Engagements hors bilan :

— Engagements donnés en milliers d'euros :

– Créances cédées loi Dailly . . . . . 2 879 ;

– Nantissement de certains magasins Aigle international, de la marque Aigle en garantie d'emprunts et du crédit-bail . . . . . 3 442 ;

– Autres cautions (essentiellement douanières) . . . . . 2 988.

– Engagements reçus :

• Crédits documentaires ouverts auprès de trois banques en milliers de dollars US . . . . . 13 146 ;

• Crédits documentaires ouverts auprès de trois banques en milliers d'euros . . . . . 1 678.

— Couverture du risque de change : Aigle a recours à des opérations de couverture par le biais d'achats et ventes à terme de devises et d'autres produits dérivés. Les instruments financiers actuellement mis en place portent sur l'exercice 2005, totalement couvert à ce jour pour le dollar US, ainsi que 2006 et 2007 dont le cours budget est optimisé et sécurisé en cas d'évolution défavorable de la devise.

Les positions fermes hors bilan concernent :

– des achats à terme de dollars US pour couvrir les achats de marchandises de l'année 2005 pour 9 550 KUS$ et des collections suivantes pour 17 000 KUS$;

– des ventes à terme de yens japonais assurant la couverture des royalties à recevoir de notre licencié japonais sur ses ventes 2005 pour 40 000 KJPY ;

– des ventes à terme de livres sterling pour la couverture de nos ventes en Grande-Bretagne pour 100 000 GBP. Les positions conditionnelles hors bilan portent sur des options, nécessaires à la couverture ;

– des achats de marchandises de l'année 2005 pour 13 100 KUS$ et des collections suivantes pour 25 800 KUS$;

– des ventes de Yens à hauteur de 80 000 KJPY.

— Couverture du risque de taux : Compte tenu du désendettement de la société, les positions de couvertures ont toutes été soldées au 30 juin 2005.

VII. — Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2005 (normes IFRS).

(Articles L. 232-7 du Code de commerce et 297-1 du décret du 23 mars 1967).
Période du 1er janvier au 30 juin 2005.

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

— l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société Aigle, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

— la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne tels que décrits dans les notes annexes et, d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, sont appliquées depuis le 1er janvier 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard, d'une part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne tels que décrits dans les notes annexes et, d'autre part, des règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

— la note D de l'annexe qui expose les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle

du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ;

la note D de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;

— la note B de l'annexe qui expose l'option offerte par la norme IFRS 1 et retenue par la société de ne pas retraiter les informations comparatives relatives aux instruments financiers conformément aux normes IAS 32, IAS 39 qui sont appliquées depuis le 1er janvier 2005.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 16 septembre 2005.
Les commissaires aux comptes :

KPMG Audit, Département de KPMG S.A : JULIEN QUAGLIA ;

Barbier Frinault & Autres Ernst & Young : PATRICK ATZEL.

99142

ALDETA

Société à conseil d'administration au capital de 1 438 950 €.
Siège social : 3-5, rue Saint-Genois, 59000 Lille.
311 765 762 R.C.S. Lille.

Comptes intermédiaires consolidés au 30 juin 2005.

I. — Bilan consolidé en normes IFRS au 30 juin 2005.

(En milliers d'euros.)

Actif	30/06/05 IFRS	31/12/04 IFRS
Immobilisations incorporelles	3 796,4	4 775,3
Immobilisations corporelles	267,8	443,6
Titres de participation	0,7	23,4
Immobilisations financières	59,6	59,7
Impôts différés	1 730,0	2 071,3
Autres actifs non courants	1 151,7	1 178,4
Actifs non courants	7 006,2	8 551,7
Stocks	2 507,0	2 449,6
Clients et comptes rattachés	556,0	242,0
Autres créances	1 230,7	1 343,8
Trésorerie	5 254,6	4 508,9
Charges constatées d'avances	65,7	45,3
Actifs courants	9 613,9	8 589,6
Total de l'actif	16 620,1	17 141,3

Passif	30/06/05 IFRS	31/12/04 IFRS
Capital	1 439,0	1 439,0
Prime d'émission	4 042,5	4 042,5
Réserves consolidées	3 272,6	– 4,8
Résultat consolidé	692,6	3 228,7
Intérêts minoritaires	1,8	1,9
Capitaux propres	9 448,4	8 707,3
Provisions pour pensions et retraites	5,4	4,7
Provisions pour risques et charges	156,1	285,3
Autres passifs à long terme	2 553,0	3 329,0
Passifs non récurrents	2 714,5	3 619,0
Dettes financières diverses	52,1	122,3
Fournisseurs et comptes rattachés	1 585,2	2 521,2
Autres dettes	2 819,9	2 171,5
Autres passifs courants	4 457,2	4 815,0
Total de passif	16 620,1	17 141,3

II. — Compte de résultat en normes IFRS.

(En milliers d'euros.)

	30/06/05 IFRS 6 mois	30/06/04 IFRS 6 mois	31/12/04 IFRS 12 mois
Chiffre d'affaires net, produits activités annexes	2 632,9	3 300,8	7 403,7
Coût des ventes	997,2	1 437,70	4 225,3
Marge brute	1 635,7	1 863,1	3 178,4
Frais de commercialisation	837,4	955,9	1 866,4
Charges administratives	501,4	740,1	801,5
Autres charges et produits d'exploitation	– 261,4	– 91,2	390,7
Autres charges et produits opérationnels	– 395,7	– 150,0	– 953,0
Résultat opérationnel	954,1	408,3	1 072,8
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	89,5		41,4
Coût de l'endettement financier net	89,5		– 41,4
Autres produits et charges financiers		4,1	42,7
Résultat courant	1 043,60	412,4	1 156,90
Charge d'impôt	351,1		– 2 071,3
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		412,4	3 228,2
Intérêts minoritaire	– 0,1	– 1,7	– 0,6
Résultat net	692,6	414,1	3 228,7
Résultat par action	0,69	0,41	3,23

III. — Annexe aux comptes consolidés.

1. — Règles et méthodes comptables.

Changements de méthode d'évaluation et de présentation. — Les comptes consolidés du groupe sont établis conformément aux normes IFRS applicables au groupe à compter du 1er janvier 2004. Une note d'information a été publiée relative aux incidences de ces normes sur la détermination du résultat et sur la présentation des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres et tableau de variation de la trésorerie).

L'ensemble des informations reprises en comparatif intègrent les retraitements qui résultent de l'application pour la première fois de ces nouvelles normes.

Les normes IAS 22 et IAS 39 ne sont applicables qu'à compter du 1er janvier 2005. Les titres de participation et les valeurs mobilières de placement sont valorisés à la juste valeur. L'impact sur le montant des capitaux propres du groupe s'établit, à la clôture de l'exercice, à 73 K€, avant prise en compte de l'impôt différé, d'un montant de 24,4 K€. En l'absence de différence significative entre la juste valeur des titres de participation et valeurs mobilières de placement au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2004, l'incidence dans le bilan consolidé au 30 juin 2005 est donc réduite.

Les états financiers sont présentés en milliers euros (K€).

2. — Ecarts d'acquisition.

Il a été décidé de ne pas appliquer la méthode l'IFRS 3 avec effet rétrospectif. En l'absence au bilan d'écart d'acquisition, il n'y aura pas lieu d'effectuer de tests de dépréciation tel que la norme IAS 36 le prévoit.

3. – Actifs incorporels.

Les actifs incorporels comprennent pour l'essentiel des droits au bail ou fonds commerciaux acquis par le groupe, ou résutant de l'affectation de l'écart de consolidation (concerne essentiellement l'écart constaté lors de l'acquisition de la société L.N.G., et qui a été affecté au titre du fonds commercial et du droit au bail du magasin Florentine de Lille) pour un montant qui s'établit au 30 juin 2005 à 381 K€.

Ces actifs, nettement identifiables puisque constituant des actifs séparables du groupe Aldeta, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les frais d'acquisition n'ont pu être déterminés avec précision et donc incorporés.

Le groupe n'a pas opté pour l'évaluation des actifs incorporels à leur juste valeur

Il n'est pas pratiqué d'amortissement mais des tests de dépréciation ont été portés sur chacun de ces actifs, par magasin, et ont conduit à l'absence de provision à la clôture de l'exercice.

Cette estimation correspond à la valeur vénale définie comme suit :

— D'une part la performance de chaque point de vente en terme de chiffre d'affaires et de marge et d'évolution de cette performance ;

— d'autre part de la valeur de marché des emplacements.

4. — Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles, comprenant pour l'essentiel l'immeuble du siége social et des agencements de magasins, sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Le groupe n'a pas opté pour l'évaluation des actifs corporels à leur juste valeur